

Collège du Sacré-Cœur  
6, rue Robert Lemoine  
62270 FREVENT  
03 21 03 66 65  
[college@sacrecoeurfrevent.fr](mailto:college@sacrecoeurfrevent.fr)  
[direction@sacrecoeurfrevent.fr](mailto:direction@sacrecoeurfrevent.fr)

Madame, Monsieur,

En ce début de période estivale, je vous adresse les informations nécessaires à la préparation de la rentrée scolaire :

- une circulaire de rentrée
- la liste des fournitures scolaires
- les tarifs pour l'année 2023-2024
- Le calendrier des vacances scolaires 2023-2024

En vous souhaitant à tous, parents et enfants, de passer de bonnes vacances.

Monsieur Gilliocq.

#### **VACANCES SCOLAIRES 2023-2024**

**Toussaint** : du vendredi 21/10/23 après la classe au lundi 06/11/23 au matin  
**Noël** : du vendredi 22/12/23 après la classe au lundi 08/01/24 au matin  
**Hiver** : du vendredi 23/02/24 après la classe au lundi 11/03/24 au matin  
**Printemps** : du vendredi 19/04/24 après la classe au lundi 06/05/24 au matin  
**Ascension** : du 07/05/2024 après la classe au 13/05/2024 au matin  
**Été** : le vendredi 05/07/24 après la classe.

**CIRCULAIRE DE RENTREE**

- **Le lundi 4 septembre à 8h30** : rentrée des 6<sup>ème</sup> qui auront un premier contact avec l'ensemble de leurs professeurs. Cette journée leur sera exclusivement réservée.
- Leurs parents seront également accueillis pour un petit café et M. Gillicq répondra à leurs questions.
- **Le mardi 5 septembre à 8h30** : rentrée pour les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

**HORAIRES :**

Lundi - mardi - jeudi - vendredi : 8h30 - 12h25 et 13h25 - 16h30  
Mercredi : 8h30 - 13h. Cette matinée sera longue ... Prévoyez un goûter pour la récréation !

Les 6<sup>èmes</sup> n'ont pas de cours le mercredi matin.

Aide aux devoirs gratuite de 16h45 à 18h les lundi, mardi, jeudi

**DATE D'OUVERTURE DU SECRETARIAT :**

à partir du jeudi 24 août

**TRANSPORT :**

Les cartes Pass Pass qui ont été envoyées aux élèves dans le courant de l'année sont à conserver. Pour les nouveaux élèves, la demande de cette carte est à faire sur le site :

<https://pasdecalais.transportscolaire.hautsdefrance.fr/>

**Pièces à fournir le jour de la rentrée :**

- une attestation d'assurance **responsabilité civile** pour vos enfants.
- une photo d'identité **récente** pour les élèves qui entrent en 6<sup>ème</sup> et pour les nouveaux (pour le dossier scolaire)
- un certificat de radiation pour les nouveaux de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> qui ne l'auraient pas fourni.
- Une photocopie de la carte d'identité obligatoire pour les élèves de 3<sup>ème</sup>.
- Pour les enfants qui veulent participer à l'Association Sportive : 1 photo et 1 certificat médical attestant que : « l'enfant ne présente pas de contre-indication à la pratique sportive pour les compétitions UGSEL saison 2023-2024 » (cette formule doit être inscrite sur le certificat médical).

Détail du TARIF	Collège
Participation annuelle des familles	430 €
Frais de cantine <b>par an</b>	780 €
Frais de technologie <b>par an</b>	22 €
Frais d'art <b>par an</b>	2 €

Les externes peuvent **occasionnellement** prendre un repas à la cantine :  
- Tarif : 6 €

Les tickets sont vendus exclusivement par carnet de 5.

Tarif Global Annuel 2023-2024	
Régime de l'élève	Collège
Externe (hors TD, sorties...)	454 €
Demi-pensionnaire (hors TD, sorties...)	1284 €
A.P.E.L (cotisation annuelle) :	14 € par famille

**La tarification annuelle de la participation des familles et de la demi-pension est établie en tenant compte des journées d'absences liées aux examens, aux stages éventuels et aux sorties pédagogiques proposées. En cas d'absence d'un élève pour maladie justifiée qui durerait deux semaines consécutives ou plus, une déduction est automatiquement appliquée pour la restauration.**

Toutes les familles sont en droit de faire partie de l'A.P.E.L (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre). L'inscription à l'Association vous permettra également de recevoir régulièrement le journal : Famille & Education. **Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL, veuillez le demander par écrit avant le 8 septembre 2023.**

Vous recevrez une seule facture annuelle que vous pourrez payer soit par chèque (avec au dos votre N° de compte famille indiqué sur votre facture) ou espèce en 3 fois le 10 octobre, 10 décembre et le 10 mars, soit par 10 prélèvements automatiques (d'octobre à juillet inclus). Le 10 de chaque mois. Si vous payez votre facture par chèque, vous avez la possibilité si vous le souhaitez, de nous remettre les 3 chèques au mois d'octobre que nous mettrons au coffre et que nous encaisserons aux dates indiquées ci-dessus.

Pour les familles qui ont 3 enfants ou plus dans l'établissement, et pour qui se posent des problèmes financiers, une réduction sur **la participation des familles** est possible :

- pour le 3<sup>ème</sup> enfant : - 25% ( soit à l'année : - 107,50 €
- à partir du 4<sup>ème</sup> enfant : - 50% ( soit à l'année : - 215 €

## INFORMATIONS PRATIQUES

- **Stationnement** : Nous insistons pour que les parents qui déposent et reprennent leurs enfants au Sacré-Cœur stationnent **uniquement** sur le parking ou sur la place : la sécurité des enfants l'exige.
- **Rencontre parents - enseignants** : Au collège, des réunions parents - professeurs - directeur sont programmées au cours des 2 premiers trimestres. Le travail de l'équipe pédagogique ne peut être efficace sans une étroite collaboration avec vous, aussi nous espérons avoir le plaisir d'y rencontrer toutes les familles.
- **Le Mardi 12 septembre à 17h00**, les Parents d'élèves de 6<sup>ème</sup> sont invités à une première rencontre. Ils pourront s'entretenir avec les professeurs principaux de 6<sup>ème</sup> qui prennent en charge de nombreux détails de la vie quotidienne et qui habituent le jeune élève à un nouveau rythme de vie scolaire et le mettent en confiance.
- **Monsieur Gilliocq, Directeur du Collège**, reçoit sur RENDEZ-VOUS. Si vous voulez lui parler au téléphone, appelez l'après-midi (le matin il donne des cours). *N'hésitez pas à le contacter, les problèmes se règlent mieux quand ils sont posés rapidement*, qu'ils concernent le travail ou la conduite. Les enseignants rencontreront les familles qui le souhaitent sur rendez-vous demandé (par l'intermédiaire du carnet de liaison) plusieurs jours à l'avance.

## QUELQUES POINTS DU REGLEMENT :

- A la rentrée scolaire, chaque élève reçoit un carnet de liaison qui est le lien entre le collège et la maison. Il contient le règlement de l'établissement qui doit être lu et signé par l'élève et ses parents.
- Seule la maladie ou un rendez-vous médical peut justifier une absence ou une dispense de sport. **Le collège doit en être avisé rapidement (au besoin, laissez un message sur le répondeur au 03 21 03 66 65 ou un mail college@sacrecoeurfrevent.fr)**. A son retour l'élève apporte un billet découpé dans le carnet de liaison ou un certificat médical et le remet au professeur principal. De plus l'enfant est tenu de « récupérer » rapidement le retard pris. Un absentéisme abusif le pénalise toujours, malgré toute l'aide dont il peut faire l'objet...
- Le **chewing-gum est interdit** dès l'entrée dans la cour !
- La **tenue vestimentaire doit être simple, décente et jugée correcte** par l'équipe éducative.
- Le **maquillage, les tatouages, les piercings sont interdits**. Les **coupes de cheveux** doivent être classiques.
- L'utilisation de **téléphones portables, tablettes et montres connectées...** est **strictement interdite**. Il est fortement conseillé de laisser ces objets de valeur à la maison, d'autant plus qu'ils restent **sous la responsabilité des parents**.